



L'alpinisme bientôt sous la protection de l'Unesco

L'Unesco devrait annoncer le 12 décembre l'inscription de l'alpinisme sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Jugé inutile par certains, ce label signe la reconnaissance des valeurs de solidarité et de courage de cette pratique ancestrale.



Des alpinistes remontant l'arête de la vallée Blanche depuis l'aiguille du Midi, dans le massif du Mont-Blanc. Philippe Roy/Aurimages

Dans son bureau bien protégé des bourrasques pluie neige balayant en cette fin novembre Chamonix, dont il est le maire depuis 2008, Éric Fournier gratte sa barbe naissante d'élu jamais bien loin de sa montagne. « *Qu'est-ce qui nous animait, la maire italienne de Courmayeur et moi, quand nous avons lancé en 2011 l'idée d'inscrire l'alpinisme au patrimoine de l'humanité ? On peut répondre de bien des façons, mais l'essentiel était notre conviction que les valeurs de solidarité et d'exigence de l'alpinisme guidaient toute la vie de nos*



[Visualiser l'article](#)

territoires. Chez nous, chaque fois qu'une question se pose, on regarde vers le haut, vers ces sommets qui ont façonné la vie des gens. »

Belle formule qui pourrait résumer les arguments qui vont très probablement amener l'Unesco, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie en comité du 9 au 14 décembre à Bogota, en Colombie, à inscrire l'alpinisme sur sa liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Il y rejoindra le flamenco espagnol, l'équitation de tradition française ou le reggae jamaïcain.

L'art de gravir les sommets et des parois en haute montagne

Il ne faut pas vendre la peau de l'ours alpin avant de l'avoir tué et les promoteurs du dossier restent prudents, mais la chose semble faite. Ils ont d'ailleurs reçu une note encourageante de la part des délégués chargés d'instruire le dossier auprès du Comité du patrimoine mondial. Cette note reprend en gros la définition proposée par les rédacteurs du dossier de candidature : *« L'alpinisme est l'art de gravir des sommets et des parois en haute montagne, il fait appel à des capacités physiques, techniques et intellectuelles. Il s'agit d'une pratique physique traditionnelle qui se caractérise par une culture partagée regroupant la connaissance de l'environnement et des valeurs qui lui sont associées. »*

Visuel indisponible

Une cordée équipe une paroi. / Deepol by plainpicture

Tous ont surtout retenu les deux mots concluant la note : *« Avis favorable »* . Le programme des festivités est donc déjà prêt pour le 13 décembre à Chamonix, Courmayeur et Orsières, les trois chefs-lieux de l'alpinisme au pied du massif du Mont-Blanc en France, Italie et Suisse, les pays qui ont porté le dossier.

Un dossier préparé dans la discrétion

Voilà donc au sommet la belle idée formulée il y a huit ans par deux élus montagnards devant quelques dizaines d'aficionados des sommets réunis pour un festival de montagne (les Piolets d'or). La sagesse de ces élus a été de respecter l'esprit des alpinistes en quête d'une nouvelle voie : on se prépare discrètement pour ne pas s'attirer de commentaires contre-productifs, on étudie les options, on fonce et on communique une fois qu'on a réussi. Côté français, le maire Éric Fournier, 54 ans, a confié cette ascension à un commando de deux vieux guides aguerris, Claude Marin, 71 ans, et Bernard Prud'homme, 75 ans, tous deux tannés au cuir des courses à l'ancienne et des commentaires pas toujours tendres entre montagnards.

Les hommes de la cordée Unesco ont réalisé les travaux d'approche pour baliser l'itinéraire administratif auprès de l'Unesco, qui a ses propres règles, et aussi à l'égard des pouvoirs publics (une candidature ne peut être présentée auprès de l'instance internationale que par un ou plusieurs pays membres). *« On a été très aidés par le ministère de la culture et par un sociologue, Bernard Debarbieux (1) , qui nous a permis de bien formuler notre dossier en évitant les pièges administratifs et diplomatiques »*, raconte Bernard Prud'homme.



[Visualiser l'article](#)

Première étape, alléger le chargement de l'expédition et choisir une option radicale, à savoir mettre en sommeil une autre candidature au patrimoine mondial, celle du massif du Mont-Blanc (*lire les repères*). Deuxième étape, abandonner en route l'expression « *style alpin* », synonyme de cordées légères sans recours aux cordes fixes ni à l'oxygène en haute altitude. La formule faisait l'unanimité des montagnards, mais elle risquait de fâcher les délégués de certains pays où on pratique un alpinisme plus industriel.

Les guides suisses sur la réserve

Exit donc le style alpin cher aux Français et aux Italiens, place à l'alpinisme tout court. « *Là on avait fait du chemin, mais on était encore loin d'être arrivés* », s'amuse aujourd'hui Bernard Prud'homme, qui a dû comme son compère Claude Marin affronter le vent des critiques, dont certaines sont encore loin d'être apaisées. Un guide suisse très connu, François Perraudin, a pris la tête de la fronde, estimant que la communauté montagnarde avait bien d'autres chats à fouetter qu'inscrire l'alpinisme « *sous la cloche d'un musée à l'Unesco* ».

« *Les pros de la montagne ont d'autres préoccupations, explique-t-il. Il y a la baisse continue de la pratique, le réchauffement climatique qui rend la montagne plus dangereuse et interdit près du tiers des itinéraires classiques, sans compter les nouvelles habitudes de pratiquants plus jeunes et éloignés de l'esprit de cordée traditionnelle. Pour moi l'inscription à l'Unesco est un combat d'arrière-garde.* »

Le fait que la principale opposition vienne de la communauté suisse ne doit rien au hasard. La confédération est une des dernières nations alpines à autoriser une pratique contraire à l'esprit du dossier de candidature à l'Unesco : la dépose en hélicoptère des alpinistes, interdite en France. « *C'est un point de friction, reconnaît Claude Marin, c'est pour cela que nous ne l'avons pas abordé dans le dossier pour ne pas créer de blocage. Nous traiterons cela dans un deuxième temps, de toute façon il n'est pas sûr que la dépose en hélicoptère reste possible bien longtemps chez eux, les écologistes et de plus en plus de montagnards s'y opposent.* »

Un label du passé pour préserver l'avenir

Reste que les arguments de François Perraudin et consorts sont loin de rester sans écho à Courmayeur ou Chamonix. « *C'est précisément parce que le climat et les pratiques changent que nous devons préserver l'avenir, nous ne sommes pas là pour défendre l'alpinisme de grand-papa, les nouvelles pratiques (solo, ski alpinisme en altitude, parapente, etc.) sont bienvenues, à condition qu'elles respectent les lois de la montagne* », argumente le maire Éric Fournier.

Loin d'être un enterrement muséographique de première classe, ce label prestigieux servira de bras de levier dans les nombreux combats qui s'annoncent sur plusieurs versants politiques, économiques ou juridiques. « *On craint que la baisse de la pratique incite les pouvoirs publics à se désengager de nos écoles de montagne, poursuit Éric Fournier. On a aussi du mal à convaincre les sociétés de remontées mécaniques de revoir leurs horaires en fonction de la saison, qui doit commencer plus tôt et finir plus tôt car la montagne est devenue trop dangereuse à partir de fin juillet, ce label va nous aider.* »

Un passage de la note accompagnant la décision du 12 décembre retient toute l'attention des montagnards. « *L'alpinisme requiert des connaissances sur l'environnement, les conditions climatiques changeantes et les risques naturels* », est-il écrit. « *Cette phrase pourra être utile face à des clients qui se retournent contre nous si nous annulons une course à cause de la météo ou en cas d'accident* », explique Bernard Prud'homme.

Confrontés à l'inflation des contentieux, les guides ont besoin de cette protection juridique. Pas seulement contre des clients indécents, mais aussi contre tous ceux, médias, élus, pouvoirs publics, qui veulent resserrer



[Visualiser l'article](#)

les rênes des règlements à chaque nouveau drame ou fait divers. Pour Bernard Prud'homme, c'est clair et désormais gravé dans le marbre de l'Unesco : « *La montagne, c'est risqué, mais l'alpinisme c'est la liberté de prendre ce risque.* »

Le Mont-Blanc attend aussi son inscription

Composé de 193 pays membres, l'Unesco a inscrit depuis la création en 1972 de la notion de patrimoine mondial près de mille sites sur ses listes à divers titres : patrimoine culturel, naturel, en péril, immatériel, etc. L'alpinisme devrait être inscrit à partir du 12 décembre sur la liste du patrimoine culturel immatériel, créée en 2003.

Initié dans les années 1990, un autre projet d'inscription, concernant celui-là le Mont-Blanc, patiente depuis des années. Il est resté longtemps en jachère à cause d'oppositions entre les porteurs du dossier. En cause, l'obligation ou pas de créer un parc naturel. Et la nécessité de démonter (ou non) les anciennes installations de remontées désaffectées pour retrouver le caractère vierge du site.

Pas avant 2025-2030. D'abord candidat au titre de site naturel, le Mont-Blanc a été reversé dans une autre catégorie, celle des paysages culturels, qui lui donne plus de chance d'être inscrit. Mais cela prendra du temps, entre cinq et dix ans selon les connaisseurs du dossier, car bien d'autres sites sont jugés prioritaires.

(1) Il publiera le récit de cette candidature dans un livre paraissant début janvier, L'Unesco au Mont-Blanc, (Éd. Guérin).